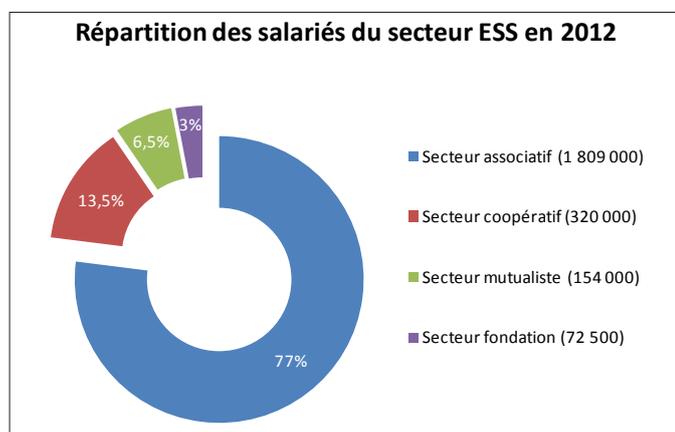


# +DOSSIER | ESS : Réalités et perspectives sur l'emploi

Le réseau Recherches & Solidarités a mené ces derniers mois différentes enquêtes permettant de mesurer l'atmosphère du secteur de l'économie sociale et solidaire. L'évolution négative quant à l'emploi n'empêche pas les responsables associatifs de rester optimistes pour le reste de l'année à venir.

## L'emploi associatif en France

En **2012**, le secteur associatif présente un redressement de l'emploi (+0,1%) alors que l'**ensemble du secteur privé** présente une évolution négative (-0,1%).



Le **secteur associatif** représente **un salarié privé sur dix** soit un peu plus que le secteur du bâtiment ou du transport.

En **2013**, l'**emploi associatif** présente une évolution négative (-0,5%) au premier trimestre alors que dans le **secteur privé** la diminution n'est que de -0,2%.

Le **secteur sanitaire et social** représente environ **56% de l'emploi associatif** dont :

- 7% pour la santé
- 19% pour l'hébergement médicosocial
- 30% pour le domaine social sans hébergement.

## Optimisme à reculons

En **mai 2013**, **61%** des responsables estiment que la **situation générale** de leur association est **satisfaisante**. Cependant, en **décembre 2012**, ils étaient

**69%** à le penser. Seuls 50% d'entre eux restent optimistes pour le reste de l'année à venir contre 56% en décembre 2012.

## L'emploi dans l'ESS dans le Nord-Pas de Calais

Dans le **Nord-Pas de Calais**, l'ESS représente :  
 - **8 999 établissements** dont **7 945 associations**.  
 - **142 773 salariés** dont **123 070 salariés d'association** soit **un emploi privé sur sept** en 2012<sup>1</sup>.

La **part de l'emploi de l'ESS** au sein du secteur privé est de **13,6%** en Nord-Pas de Calais (moyenne nationale : 12,5%). « L'emploi de l'ESS dans la région a connu une baisse de 0,1% en 2012 alors que l'emploi privé régional enregistrait un recul de 0,6%.<sup>2</sup>» Cela s'explique par une **moindre vulnérabilité** immédiate **du secteur associatif face aux difficultés économiques**.

## Les emplois d'avenir

**Volontaire mais prudente**, voilà comment résumer la position des associations face aux emplois d'avenir.



Les responsables associatifs expriment moins d'hésitations sur les questions administratives et les conditions d'éligibilité par rapport à décembre 2012. Mais les questions des moyens financiers et

1 - Source : Recherches & Solidarités, « Economie sociale : le bilan de l'emploi en 2012 », 27 juin 2013.

2 - Source : Recherches & Solidarités, « L'emploi dans l'économie sociale en Nord-Pas-de-Calais en 2012 », juin 2013.

de la pérennisation de l'emploi demeurent puisque la visibilité financière à trois ans n'est pas assurée.

Le **manque d'informations** notamment ce qui va se passer après le recrutement (accompagnement, tutorat, formation) est soulevé depuis décembre 2012, sans amélioration depuis. Cela n'empêche pas de plus en plus d'associations de présenter un dossier et notamment les associations de plus de 10 salariés. Ces dernières mieux armées et plus informées sont allées plus vite pour signer ce type de contrat.

Cependant, **50% des responsables associatifs ne se considèrent pas concernés ou se disent pas intéressés par un emploi d'avenir**. Les contacts avec les opérateurs (Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi) ont été bien perçus de manière générale.

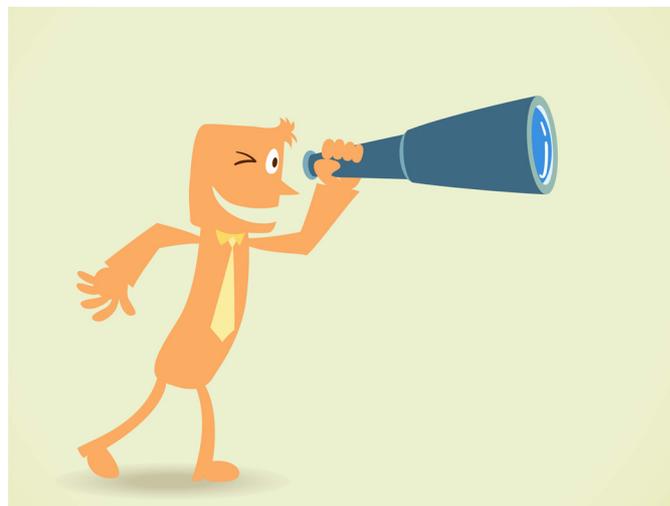
Au niveau national, **38% des conventions signées l'ont été par des associations**.

### Perspectives pour 2013

En 2012, R&S dénombrait 165 000 associations employeurs et projetaient que ces derniers embauchent entre 15 000 et 18 000 jeunes en emplois d'avenir pour l'année 2013.

Cette perspective reste identique. Pourquoi ? Le pronostic se confirme pour les associations employeurs

de plus de 10 salariés. Pour les associations qui ne sont pas employeurs, la projection était comprise entre 10 000 et 13 000 embauches. L'enjeu est plus important pour ces dernières : elles doivent devenir employeur (ce qui n'est pas rien) et elles doivent présenter des garanties d'accueil, d'encadrement, et de formation.



Et les bénévoles ? Les emplois d'avenir, et notamment pour les associations n'étant pas employeur jusqu'à lors, sont un moyen de mettre encore plus les bénévoles à contribution via le tutorat. Cela donnerait donc un sens au dispositif de valorisation des compétences bénévoles.

+POINT  
SUR

## Les emplois aidés

| Nom   | Nombre   | Coût (en euros)   | Public concerné   | Durée  | Particularité  |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Contrats aidés</b><br>CUI-CAE<br>(non-marchand)<br>CUI-CIE<br>(marchand) | 246 889 (fin 06/2013)<br>440 000 à venir<br><br>50 000 à venir | > 2 milliards   | Personne en difficulté:<br>chômage longue durée ou<br>minima sociaux                                      | CDD : 6 mois<br>à 2 ans voir<br>5 ans pour<br>seniors et<br>handicapés | Temps partiel  |
| <b>Emploi d'avenir</b>  | 52 000<br>Objectif : 100 000 fin<br>2013                       | 2,3 milliards pour<br>2013<br>1,5 milliards par<br>an sur 5 ans | 16-25 ans sans diplôme ou<br>peu qualifié   | 3 ans ou CDI   | Temps plein<br>subventionné<br>pendant 3 ans             |
| <b>Contrat de<br/>génération</b>  | Objectif : 500 000 sur<br>5 ans                                | 920 millions  | Embauche d'un - de 26 ans<br>ET maintien d'un salarié de<br>+ de 57 ou embauche d'un<br>salarié de 55 ans | CDI  | Aide de 4 000€<br>pendant 3 ans                          |
| <b>Emplois francs</b>   | 2013 : 5 000 puis 10<br>000 pour les 3 ans à<br>venir          | 25 millions pour<br>2013  | Embauche d'un jeune de -<br>de 30 ans au chômage 12<br>mois sur les 18 derniers et<br>résident en ZUS     | CDI  | Dispositif expé-<br>rimental dans 40<br>villes (10/2013) |

# Les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

Les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ont pour ambition de représenter, structurer et promouvoir l'ESS par la valorisation de projets innovants répondant à un besoin d'intérêt général. Le projet de loi réorganise et coordonne leurs actions afin d'assurer l'égalité entre les territoires.

Dans le Nord - Pas de Calais, la CRESS<sup>1</sup> regroupe des fédérations et des organismes régionaux. Elle s'organise autour de quatre collèges : **le réseau associatif, le réseau entreprises coopératives, le réseau entreprises mutualistes et le réseau employeurs de l'ESS**. Son président, **Jean QUEMERE<sup>2</sup>**, présente la volonté de fédérer les entités autour de la logique de projets. Il ambitionne de **positionner l'ESS au cœur du développement économique de la région**.

La CRESS met en place des actions de soutien à la création, au déploiement et à la consolidation de structures, d'activités ou d'emplois intégrant le secteur de l'ESS. Ainsi, la CRESS intervient dans les champs suivants : service à la personne, insertion par l'activité économique, sport, culture, éducation populaire, développement durable...

## Actions et axes de travail

### ■ Soutenir la création et le développement des projets d'utilité sociale :

- Aide à la création d'activité dans les services à la personne
- Soutien à la création d'une Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

### ■ Financer les projets d'utilité sociale en étant un appui aux microprojets associatifs.

### ■ Elaboration du Guide du mécénat : outil informatique d'aide à la construction d'un plan budgétaire, et notes d'informations.

### ■ Accompagner et développer les activités d'utilité sociale via le Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA) et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

### ■ Faciliter l'intégration professionnelle des personnes handicapées :

- Projet expérimental ODE en faveur de l'insertion professionnelle ou du maintien dans l'emploi.



- Projet expérimental RESPECT de diversification des activités des établissements d'aide par le travail.

### ■ Sensibiliser à l'économie sociale en allant à la rencontre des jeunes et des enseignants sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais.

### ■ Soutenir la représentation des employeurs de l'économie sociale.

### ■ Mesurer le poids de l'économie sociale et solidaire via l'Observatoire Régional de l'Economie Sociale et Solidaire.

### ■ Développer des actions en faveur de l'environnement.

### ■ Influencer sur les politiques publiques : Etats généraux de l'ESS ; interpellation commune des formations politiques.

**Pour aller plus loin :** <http://www.cressnpdc.org/>

## Les CRESS et le projet de loi ESS

Le réseau des CRESS s'est **développé de manière inégale**. Au sein des CRESS, au nombre de **26**, une hétérogénéité dans l'organisation, les missions, et dans le déploiement des moyens est constatée. Cela impacte l'efficacité du réseau et ameunuit la coordination des politiques territoriales de l'ESS.

Le projet de loi se propose d'offrir **un cadre commun** aux CRESS qui aura pour objet de participer au développement économique de l'ESS ainsi qu'à **l'égalité entre les territoires**.

Les CRESS seront **regroupées au sein du CNCRESS**<sup>3</sup> qui leur donnera un cadre national, permettra la coordination et la cohérence des actions et des expériences des CRESS. Les CRESS et le CNCRESS se verront octroyer la **reconnaissance d'utilité**

**publique**. Ils bénéficieront ainsi d'avantages fiscaux et de facilités pour la levée de fonds.

Les **missions** ont été revues. Chaque CRESS devra assurer :

- La **représentation de l'ESS** auprès des pouvoirs publics ;
- Un **suivi documentaire** du secteur ;
- Un **appui à la création** et au développement des entreprises ;
- La **préparation d'une conférence régionale** tous les deux ans. Cette conférence préparera la conférence nationale du CSESS<sup>4</sup>, relayera les orientations de cette dernière, et coordonnera les politiques de l'ESS sur le territoire.
- Un **appui à la formation** des dirigeants et des salariés de l'ESS.

---

1 - Anciennement Groupement Régional des Coopératives, Mutuelles et Associations créé en 1988 devenu en 2002, Chambre Régionale de l'Economie Sociale intégrant à cette époque les fondations.

2 - Elu le 17 juin 2013

3 - Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

4 - Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire: instance de dialogue regroupant l'ensemble des acteurs de l'ESS (représentants des organismes de l'ESS, élus locaux et nationaux)